# Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 janvier 2021

Lieu de la séance : Salle des fêtes de Najac place du Faubourg 12270 Najac

Présent.es: Gilbert Blanc, Alain Andrieu, Suzanne Déléris, Pierre-Jean Bartheye, Laurence Milliat, Charles Poux, Virginie Le Floch, Isabelle Barres, Natacha Clouzet, Mathieu Laroussinie, Rémi Mazieres, Claude Rabayrol, Fabrice Guibal, Jean Régis Souvignet.

Invité: Nicolas Quêtier

Secrétaire de séance : Virginie Le Floch.

En préambule Gilbert Blanc informe le conseil municipal que compte tenu du couvre-feu, il n'y a pas de possibilité d'accueillir de public dans la salle et il remercie les 5 personnes, sur place, qui permettent de filmer le conseil municipal.

Gilbert Blanc donne lecture de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2020.

<u>2 nouveaux points inscrits à l'unanimité des voix à l'ordre du jour pour cause d'urgence</u>: plan de financement PETR : pour la salle omnisports et les jeux pour enfants dans le village

# **Aménagement du territoire** : présenté par Charles Poux

Contrat de développement et revitalisation Bourgs-Centres-Occitanie

Mise en place d'un dispositif dont l'objectif est d'accompagner les bourgscentres dans :

- une offre de services diversifiées et de qualité,
- un développement de l'économie et de l'emploi,
- la qualification du cadre de vie, des espaces publics et de l'habitat,
- la valorisation des spécificités locales patrimoine naturel, architectural, culturel.

Nous proposons à l'assemblée de donner son accord à cette démarche qui organisera la mise en œuvre du partenariat entre la région, le département, le PETR, la Communauté de communes.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

**Gouvernance** : présenté par Gilbert Blanc

Une indemnité est proposée à Fabrice Guibal pour les délégations suivantes :

- l'organisation des marchés et le lien avec les associations.

Elle sera du même montant que celle de Charles Poux pour sa délégation c'est à dire 243,24€ mensuel brut.

Nous sommes encore sous le montant global autorisé légalement pour une commune comme la nôtre.

Cette délibération est adoptée par 10 voix pour et 3 contre.

Ressources humaines : présenté par Jean-Régis Souvignet

Modification d'un poste non permanent en poste vacataire

Le type de poste d'animateur de visite guidée à l'église n'est pas conforme alors nous allons le modifier.

Le poste saisonnier (de plus de 6 mois) n'est pas conforme et deviendra un poste de vacataire.

Son indemnisation sera calculée sur l'ensemble de ses interventions.

5000 € brut si la vacation est remplie en entier. L'intéressé est d'accord et déjà averti.

Cela correspond à : 8h00 min le WE d'avril à octobre et de 17h30 par semaine de mai à septembre.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

**Energies :** présenté par Pierre-Jean Bartheye

Adhésion à *Aveyron énergie bois* dans le cadre de la transition énergétique impulsée par la commune.

Expertise et diagnostic sur le réseau de chaleur bois à prévoir autour de la gendarmerie et grâce à son expertise, l'association nous aidera. Cela permettra une réflexion globale sur l'avenir de la commune en terme énergétique.

Adhésion 200€ à l'année

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

**Energies**: présenté par Gilbert Blanc

<u>Énergies Coopératives de l'Ouest Aveyron</u>

Ce sont des énergies issues de sources renouvelables et locales produites et consommées sur le territoire.

EnerCOA est née le 15 novembre 2019. Son objet social vise à conjuguer la production locale d'énergies renouvelables et à promouvoir/organiser la réduction des consommations. L'ambition est de parvenir à l'autonomie énergétique sur le territoire à l'échéance 2050. Son fonctionnement répond aux principes de l'Économie Sociale et Solidaire. Son capital variable autorise les citoyens à rejoindre la société à tout moment en faisant acquisition d'une ou plusieurs parts sociales pour un montant unitaire fixé à 100 euros. Son statut de coopérative conduit à ce que chaque sociétaire soit compté pour une voix. Énergies Coopératives de l'Ouest Aveyron est issue de la volonté des élus du territoire et de la rencontre avec des citoyens engagés. Les collectivités locales, OAC\*, les mairies, appuient le projet (participation au capital, subvention, études). La région Occitanie abonde de 1 euro pour 1 euro citoyen (subvention). EnerCOA est soutenue par l'ADEME\* (subvention, études), le SIEDA\* (participation au capital), le PETR\* (études). EC'LR\* accompagne la coopérative en phase initiale de ce projet. La première opération conduite par EnerCOA représente un investissement évalué à 768 000 euros.

Soutenir la production locale et nous aider dans la réalisation de photovoltaïques à installer sur la commune.

Gilbert Blanc se propose d'en être le représentant.

Proposition de vote :

Nous participons à ENERCOA à hauteur de 1000€ (achat de 10 parts).

Monsieur Bartheye, coopérateur de cette SCIC, étant sorti de la séance et ne participant pas au vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents (13 voix).

## **Environnement**: présenté par Alain Andrieu

Adhésion à arbres, haies, paysages d'Aveyron, elle concernera les alentours de la maison du gouverneur. Expertise et accompagnement.

Elle pourra aussi concerner les Najacois à 20€ l'année.

Cette adhésion est à 50€ par an.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

# <u>Association</u>: présenté par Natacha Clouzet

Demande urgente de subvention pour le collectif alimentaire villefranchois à hauteur de 150€

Partenaire de la banque alimentaire, l'association distribue chaque mois des denrées alimentaires à quelques Najacois également.

Cette année il y a plus de besoin (COVID et autres) c'est pourquoi la subvention a augmenté et que nous votons maintenant afin de répondre rapidement à leur demande.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

## Représentation des élus : présenté par Gilbert Blanc

<u>Suite à la démission de Philippe Gary, il est nécessaire de procéder à la modification de désignations de délégués :</u>

Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala (SMELS) - titulaire :
Fabrice Guibal

 Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont (SMBV2A) suppléant : Fabrice Guibal

- Sécurité routière : Charles Poux

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

# **Syndicats mixtes**

La révision des statuts du SMELS et l'adhésion des 2 communes.

Nous devons juste acter ces approbations

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents

#### **Assainissement collectif:** présenté par Charles Poux

Approbation d'un règlement destiné aux utilisateurs de la STEP (station d'épuration).

C'est une obligation de faire un règlement, il a été fait en concertation avec Mme Richard d'Aveyron ingénierie.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

#### Convention relative aux conditions de déversements des effluents

Convention à passer avec les professionnels, les entreprises, etc. : bac de dégraissage à avoir par exemple, en concertation avec les établissements.

Il est évident que nous n'exigerons pas la conformité de suite mais il faudra le faire.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

#### Scolaire: présenté par Laurence Milliat

Participation financière de la commune aux familles pour le transport scolaire des enfants du 82 scolarisés à l'école de Najac.

Ce problème nous occupe depuis notre installation sur la commune. La municipalité a alerté les services des transports régionaux et départementaux dès le mois de juillet afin que les enfants domiciliés dans le 82 et fréquentant l'école de Najac puissent bénéficier d'un transport scolaire dont la Région a la compétence. Suite à ces démarches, ces élèves sont devenus des ayants droits pour un an à titre exceptionnel. Ils devraient donc bénéficier d'un service de transport pour leurs enfants. Or, la solution mise en place n'est pas acceptable pour des enfants en bas âge (trop forte amplitude des horaires, avec un départ à 7h15 et un retour à 18h). Nous avons demandé à la Région la remise en service de l'arrêt des 4 routes de Mazerolles, arrêt qui a longtemps été utilisé et qui permettrait aux enfants concernés de monter dans un bus qui relie Parisot à La Fouillade en passant par Najac. Les services des transports étudient cette option depuis début novembre. Pour l'instant, les familles assurent ellesmêmes le transport de leurs enfants pour l'école de Najac.

Afin de soutenir les familles, et par ce biais l'école de Najac dont les effectifs doivent être maintenus, nous proposons d'accorder aux familles résidant dans le Tarn-et-Garonne et dont les enfants fréquentent l'école de Najac une participation exceptionnelle aux frais de transport pour l'année scolaire 2020-2021 du même montant que la participation versée par la commune à la Région pour le transport scolaire des enfants domiciliés à Najac et fréquentant l'école de Najac, ou un établissement secondaire, soit 382 euros par an. Dans l'immédiat, la moitié de cette somme (191 euros par enfant scolarisé) sera versée aux familles, sachant que nous sommes à la moitié de l'année scolaire, et que la solution d'arrêt aux 4 routes est toujours à l'étude. Le reste de la subvention sera versé en fin d'année scolaire si malgré nos demandes répétées la Région n'avait pas mis en place l'arrêt des quatre routes ou une autre solution.

Cette délibération est adoptée par 12 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

Finances: présenté par Laurence Milliat

<u>Fixation des loyers des salles communales</u>

La grille tarifaire a été modifiée et simplifiée, en regroupant toutes les salles dans une seule grille (qui sera sur le site <a href="https://www.najac.fr">www.najac.fr</a>).

Pour les associations, une salle peut être prêtée à titre gratuit pour des activités non lucratives.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

Finances: présenté par Suzanne Déléris

Avenant au contrat de prêt bancaire du Crédit Agricole suite au décalage des échéances de prêt pour les travaux du VVF

A notre demande, le Crédit Agricole a accepté le gel des prélèvements de décembre 2020 à décembre 2021. Le délai du crédit sera donc reporté d'un an.

Pour différer le prêt nous avons besoin de voter cette délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

Plan de financement pour travaux aménagement Puech moutonnier, grâce au dispositif du Pass relance « tourisme social et solidaire »

Changement de transformateur et toiture à refaire, ces travaux n'ont pas été pris en compte par l'ancienne municipalité. Comme nous sommes les propriétaires, nous devons faire ces travaux qui sont urgents, pour un montant de 102 793,23€.

Prises en charge de : 50 % par la région et par le département 30 %

reste à payer 20 % par la commune, soit 20 558,66€.

Ce plan de financement est adoptée à l'unanimité des présents

Pour le camping, on propose le plan de financement avec le pass tourisme :

travaux urgents, changement de chaudière, réfection bardage bois chalets, isolation, rideau isolant travaux sur le plafond du restaurant. La commune doit faire ces travaux pour un montant de 99 170,00€.

Même subventionnement que sur Puech Moutonnier, le reste à charge pour la commune est de 19 834,00€.

Le maire rappelle qu'il est difficile de faire des plans de financement avec des devis en attente.

Ce plan de financement est adoptée à l'unanimité des présents

Jeux pour enfants : présenté par Laurence Milliat

Plan de financement pour dépôt de dossier de subvention DETR.

Projet d'installer des jeux dans le centre du village pour améliorer la qualité de vie et redynamiser le village avec les enfants.

Dépenses pour l'installation d'une aire de jeux : 60 000€

Subventions prévues (80%) : 48 000€

Part communale : 12 000€

Ce plan de financement est adopté à l'unanimité.

Salle omnisports : présenté par Gilbert Blanc

Suite à l'orage de grêle du mois de juin 2020, la salle est inutilisable.

Nous avons attendu les experts qui ont rendu le CR le 5 janvier à l'assurance.

Nous regrettons que ces délais soient si longs.

Souhait de changer intégralité de la toiture, déposer et traiter les plaques amiantées.

Le total est de 125 236,35€, grâce aux subventions il reste 20 % de prise en charge à la commune soit 25 094,35€.

Ce plan de financement est adopté à l'unanimité des présents

M. le Maire rencontre Mme La Sous-Préfète mercredi 3 février pour déposer ces deux derniers dossiers.

<u>Travaux publics</u>: présenté par Charles Poux

Lancement des travaux aménagement carrefour de La sole

M. Tournier veut réhabiliter un ancien hangar agricole pour fabriquer du jus.

Le carrefour a besoin d'être modifié pour permettre au poids lourd de tourner et de sécuriser les abords.

Vote: Autorisation d'ouvrir ce chantier par la commune.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

## **<u>Urbanisme</u>**: présenté par Nicolas Quêtier

<u>Décision d'Intention d'Aliéner sur immeubles soumis au Droit de Préemption Urbain à savoir :</u>

- o 1 immeuble situé Roc du pont 1rue de l'Espanié au prix de 44 520 €
- o 1 immeuble situé 63 place du Faubourg au prix de 100 000 €

Pour l'ensemble de ces biens Gilbert Blanc propose de ne pas exercer notre droit de préemption.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents.

#### **Information**

Décision prise du maire de renouveler le bail de Som'en Bulle à Mergieux. 5 175€ HT par an

#### **Questions diverses**

Maison de soins : panneau provisoire en attendant de pouvoir mettre les plaques des praticiens.